

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 13 janvier 2021

#Covid-19 #ContactTracing #Tester-Alerter-Protéger #vaccination

### **Vaccination anti-Covid : La CPAM des Deux-Sèvres ouvre un centre de vaccination dans ses locaux**

Pleinement engagée depuis le début de l'épidémie dans la lutte contre la Covid-19, la CPAM des Deux-Sèvres ouvre un centre de vaccination pour aider au déploiement de la campagne de vaccination. Cette dernière a pour objectifs de réduire le nombre de formes graves de la maladie, de protéger les personnes les plus vulnérables, d'éviter la saturation du système de santé et de nous permettre, de retrouver une vie la plus normale possible.

#### **Modalités d'ouverture du centre de vaccination**

Le centre de vaccination ouvrira **jeudi 14 janvier** dans les locaux de la CPAM des Deux-Sèvres (1 rue de l'Angélique à Bessines). Le stationnement se fera sur le parking du personnel (suivre la signalisation).

Sur place, **des médecins et des infirmières du Centre d'Examens de Santé de la CPAM et du service médical assureront la vaccination.**

Le centre sera **ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00**. Les vaccinations sont réalisées **sur rdv uniquement** en appelant au **05 49 77 30 12** de 8 h à 16 h ou en envoyant un mail à [vaccination.cpam-niort@assurance-maladie.fr](mailto:vaccination.cpam-niort@assurance-maladie.fr)

La vaccination se déroule en 3 phases :

- prise de RDV obligatoire ;
- consultation médicale pré-vaccinale assurée par un médecin présent sur le site de la vaccination ;
- après la vaccination, une surveillance est réalisée par une infirmière pendant 15 minutes.

## Les personnes prioritaires à la vaccination

Conformément à la stratégie de déploiement de la vaccination, le centre de vaccination pourra prendre en charge :

- les professionnels de santé, les pompiers et les aides à domicile de 50 ans et plus ;
- les personnes présentant un risque de forme grave de Covid-19 (obésité (IMC >30), BPCO et insuffisance respiratoire, hypertension artérielle compliquée, insuffisance cardiaque, diabète de types 1 et 2, insuffisance rénale chronique, cancers récents de moins de trois ans, transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques).
- A partir du 18 janvier prochain, les personnes de 75 ans et plus.

### **A propos de l'Assurance Maladie**

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses 85 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

### **CONTACT PRESSE**

Aline DORBE

Chargée de communication

Tél. : 05 49 77 30 17

Mail : [aline.dorbe@assurance-maladie.fr](mailto:aline.dorbe@assurance-maladie.fr)



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)